

## Conférence Interministérielle Santé Publique

**19 avril 2021**

### **Rapport**

#### Présents :

##### Membres

○ Ministre Wouter Beke (Président de la CIM) + Katrien Van Kets, cheffe de cabinet	Gouvernement flamand
○ Ministre Christie Morreale + Yolande Husden, cheffe de cabinet adjointe	Gouvernement wallon
○ Ministre Frank Vandenbroucke + Ri De Ridder, conseiller COVID-19	Gouvernement fédéral
○ Ministre Antonios Antoniadis	Gouvernement de la communauté germanophone
○ Ministre Bénédicte Linard	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Ministre Valérie Glatigny + Delphine Haulotte, Conseillère	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Ministre Alain Maron + Miguel Lardennois, conseiller	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller	Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

##### Invités

○ Ministre Vincent Van Quickenborne	Gouvernement fédéral
○ Pedro Facon, Commissaire du Gouvernement ○ Dirk Ramaekers, président de la TF Vaccination	Commissariat Corona du Gouvernement
○ Xavier De Cuyper, administrateur général	AFMPS
○ Frank Robben, administrateur général	e-Health
○ Karine Moykens, secrétaire générale	CIF Testing & Tracing
○ Tom Auwers, président du Comité de direction ○ Saskia Van den Bogaert, cheffe de cellule ○ Isabelle Van Der Brempt, cheffe de service	SPF Santé publique

## 1. Politique COVID-19

### 1.1. Principes, critères et groupes cibles en phases 1B et 2 dans le cadre de la stratégie de vaccination COVID-19 : débat et décisions

Dirk Ramaekers commente la note de discussion « *Éléments de discussion portant sur les principes, critères et groupes cibles de la stratégie de vaccination COVID-19 dans le cadre de l'avis du CSS du 15/04/2021* ». Cette note synthétise les précédentes discussions menées au sein de la préparatoire à la CIM.

Les participants à la CIM réagissent comme suit :

- Le Conseil supérieur de la Santé ne fait pas de distinction entre les collectivités de soins et celles ne relevant pas du secteur des soins. La situation dans les prisons belges est très risquée : la promiscuité y est très forte, une ventilation adéquate est presque impossible et le nombre de lits dans les services médicaux des prisons est limité. Plusieurs prisons ont déjà été confrontées à des foyers viraux, *lockdowns* et cas de maladie parmi le personnel, dont un décès dans une prison de Gand qui serait lié à la Covid-19. Les syndicats réclament depuis longtemps une vaccination prioritaire du personnel pénitentiaire et des détenus, et ont déposé un préavis de grève. En cas de grève, il revient à la police d'assurer la surveillance des prisons. Les agents de police n'étant pas tous vaccinés, la situation en devient précaire.
- Dirk Ramaekers confirme que les internés font aussi partie des groupes prioritaires ; c'est dans ce cadre que le personnel et les patients des centres de psychiatrie légale ont déjà été vaccinés.
- Concernant la phase 2, il est préconisé de maintenir la stratégie, et donc de ne pas définir de groupes prioritaires. Si une priorisation est toutefois envisagée, les critères sont les suivants : l'âge, la présence ou l'absence de comorbidités et le fait de vivre/travailler ou non au sein de collectivités, y compris le secteur de l'enseignement et de la petite enfance. La Ministre Linard demande de noter son plaidoyer pour que la vaccination des accueillantes de la petite enfance soit priorisée après les 65+ et les personnes atteintes de comorbidités.
- Concernant l'âge, il est également demandé de ne pas nécessairement envisager la vaccination des jeunes en dernier. Compte tenu de la période de vacances et des projets de vacances, les citoyens pourraient aussi bénéficier d'une plus grande liberté de choix pour fixer leur rendez-vous de vaccination. En outre, il faut tenir compte des analyses attendues sur les vaccins Johnson & Johnson et AstraZeneca, et les implications pour le déploiement de la campagne de vaccination
- Les services médicaux du travail ont beaucoup d'expérience dans la vaccination à grande échelle du personnel d'entreprise et sont cités comme un potentiel circuit pour atteindre une plus grande couverture vaccinale, outre les centres de vaccination. Un éventuel écueil serait l'organisation de circuits parallèles (centres de vaccination aux côtés de services médicaux du travail), ce qui engendrerait une complexité logistique, une charge administrative, etc. Si ces



services médicaux du travail sont mobilisés, il faudra, dans tous les cas, le faire dans l'optique d'atteindre plus rapidement une couverture vaccinale plus élevée. La TF prévoit une analyse globale sur les avantages et inconvénients, ainsi que les conditions préalables à la mobilisation des services médicaux du travail (y compris pour la vaccination de rappel). Les résultats de cette analyse seront communiqués à la CIM.

#### **CONCLUSION ET DÉCISIONS**

- 1. La CIM Santé publique approuve les phases suivantes concernant le secteur pénitentiaire.**
  - Lancement immédiat de la vaccination du personnel pénitentiaire et des détenus de 65 ans et plus et/ou souffrant de comorbidités (par analogie avec les mêmes groupes cibles dans la société libre).
  - Vaccination de tous les autres détenus au début de la phase 2.

Les vaccins seront portés en compte dans la part fédérale des vaccins.

Les Ministres Van Quickenborne, Morreale, Maron et Vandenbroucke soulignent qu'ils étaient favorables à la vaccination simultanée du personnel pénitentiaire et de tous les détenus, mais sont disposés à accepter le compromis.

- 2. La CIM Santé publique approuve la vaccination séparée du personnel de la navigation qui cohabite sur un bateau pendant une longue période. Ceci est conforme à la définition de la collectivité fermée selon l'avis du CSS.**

## 1.2. Lettre des Ministres des Sports à la CIM Santé publique concernant la vaccination des athlètes participant aux Jeux olympiques et paralympiques de 2021 : débat et décisions

#### **CONCLUSION ET DÉCISION**

- 3. La CIM Santé publique approuve la vaccination immédiate des athlètes candidats aux Jeux olympiques et paralympiques. Il s'agit au total de 225 personnes. Ils seront vaccinés dans le centre de vaccination du Heysel.**

## 2. Divers

Les avis du CSS sur Johnson & Johnson et AstraZeneca sont attendus cette semaine.

## 3. Communication

Le secrétariat et le Commissariat du Gouvernement élaboreront un projet de communiqué de presse.